

Postulat

*Merci à la CISIP
pour le travail effectué
depuis 5 ans et plus de 7 ans
pour cette parcellaire.*

**Mise en place d'un poste chargé de la coordination des projets
d'intégration favorisant la cohésion sociale à Prilly**

Prilly, le 20 juin 2016

Le canton de Vaud compte actuellement plus de 32% d'habitants d'origine étrangère ; la Ville de Prilly, quant à elle, en compte plus de 42%, de plus de 100 nationalités. Parmi les nouveaux arrivants à Prilly, 10% provient d'un autre canton suisse et 30% d'un pays étranger. Ces chiffres montrent la multiculturalité dans laquelle nous évoluons et l'importance de l'intégration et de la cohésion sociale dans notre Ville.

La plupart de ces nouveaux arrivants ne présentent pas de problème particulier d'intégration, venant de pays limitrophes, ou séjournant pour des motifs professionnels ou encore en séjour d'études.

Cependant, force est de constater qu'une proportion croissante d'entre eux, en dépit de la politique de plus en plus restrictive de la Suisse et de l'UE en la matière, est amenée à résider de manière durable dans notre pays, poussée par des raisons diverses liées à l'insécurité, la pauvreté, l'absence de travail, de perspective d'avenir, etc. Nous n'avons pas le choix de les accepter ou non, étant liés par des accords et un devoir de solidarité avec les pays qui nous entourent ainsi que les autres cantons. Ces personnes rencontrent des difficultés à s'intégrer en raison des obstacles de la langue, de la culture, voire des traumatismes vécus en rapport à l'émigration.

Face à ces nouveaux besoins, un certain nombre d'initiatives ont été réalisées par la CISIP, en collaboration avec la Commune: la mise à disposition d'un certain nombre de places dans les cours de français sur le district de l'Ouest lausannois avec Français en jeu et Lire et Ecrire (environ 80 places pour un montant annuel d'environ Fr. 70'000.-, financés par le budget communal, 6-7 ateliers de citoyenneté par an, Fête du four à pain, soirée d'information pour les nouveaux arrivants, rencontres avec des associations migrantes de la région, 4 heures de cours de français par semaine, etc.). La plupart de ces activités sont organisées par la CISIP et subventionnées par le Canton, la Confédération et la Ville de Prilly à hauteur d'environ Fr. 44'300.- par année. Il est important de préciser que la Confédération et le Canton encouragent les initiatives des communes en mettant à leur disposition des moyens financiers, avec l'aide du BCI (Bureau cantonal d'intégration des étrangers et la prévention du racisme), sur la base de projets concrets et cofinancés par la Commune.

D'autres associations comme Prilly Animation, Quartiers solidaires et le Service de la petite enfance de la commune (Via Escola) organisent des activités visant l'intégration. Toutes ces activités destinées à la population se réalisent avec des ressources modestes sans une centralisation et coordination manifeste entre tous les acteurs, en raison de manque de ressources humaines nécessaires.

Afin de renforcer dans leur conception, réalisation et suivi administratif les projets d'intégration actuels, déposés auprès du Canton, il s'avère nécessaire de disposer d'une personne ayant des compétences dans les domaines de la migration et de l'intégration des migrants qui pourrait assumer par exemple les responsabilités suivantes :

- Mettre en œuvre la politique de la Ville en matière d'intégration des étrangers.
- Accueillir des personnes migrantes et les orienter vers les services communaux,

cantonaux et associations concernées.

- Communiquer avec les différentes associations d'étrangers, se donner les moyens d'identifier les difficultés rencontrées dans le processus d'intégration et proposer une aide adéquate ou un soutien logistique.
- Etre à l'écoute de la population migrante, identifier ses préoccupations, développer des projets visant à favoriser une cohabitation pacifique entre les citoyens de toutes origines dans un partenariat avec les associations existantes, avec pour but la cohésion sociale.
- Développer des projets d'intégration selon le Programme cantonal et fédéral de l'intégration.

Il faut relever que plusieurs communes du canton ont déjà nommé une personne occupant un tel poste, comme par exemple : Yverdon, Lausanne, Vevey, Nyon, Renens, et en voie de création à Montreux et Nyon.

En conclusion, partant des expériences de la CISIP et de nos constats des besoins de la Ville de Prilly dans ce domaine, nous demandons à la Municipalité, par ce postulat, d'établir un rapport sur les actions entreprises à Prilly pour aider à l'intégration des migrants pour favoriser la cohésion sociale ; d'étudier toutes les mesures possibles pouvant permettre une meilleure coordination et efficacité dans ces domaines ; d'envisager la création d'un poste dédié à l'intégration des étrangers.

Merci de votre attention.

Ihsan Kurt et Consorts

I. Kurt *Stéphane* *u*
M. Couderc *au*
Céline *OBov*